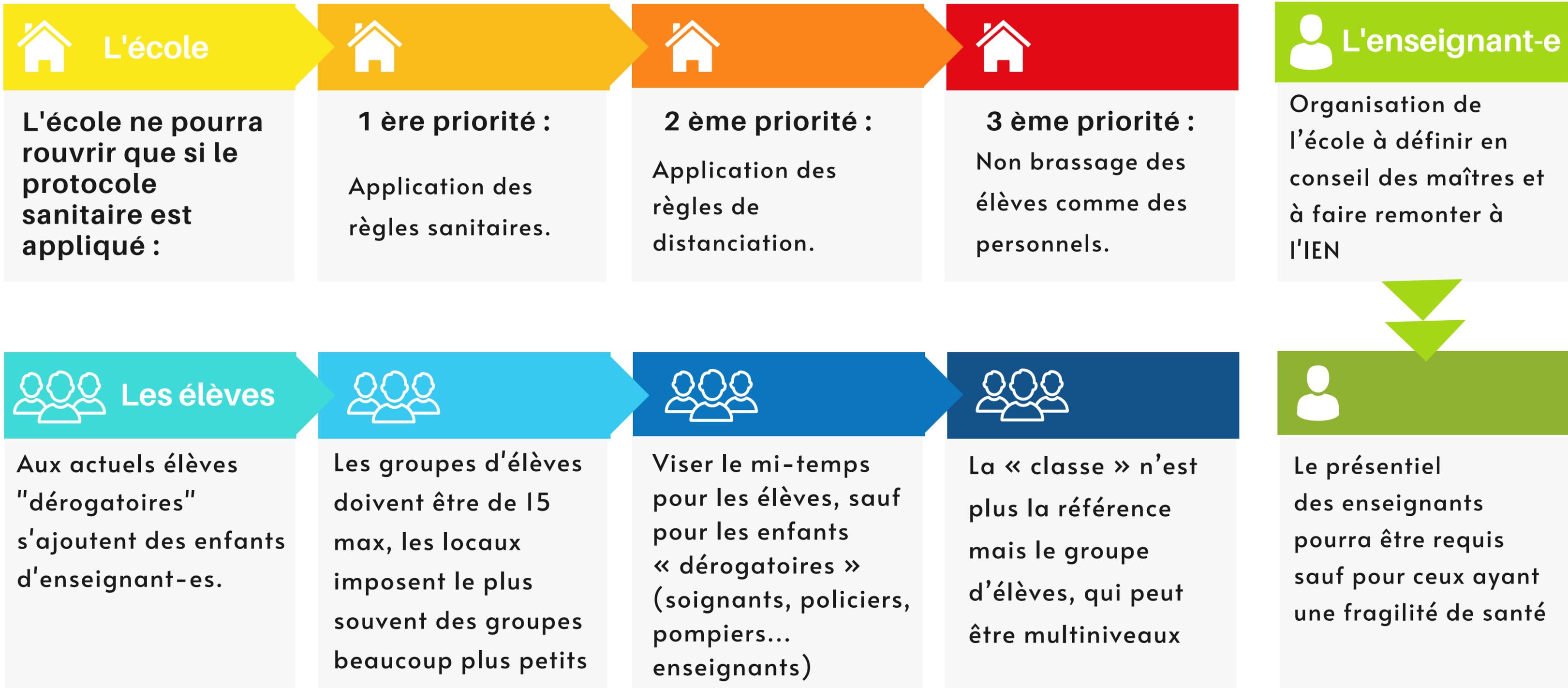


RÉOUVERTURES DES ÉCOLES LE 12 : L'ESSENTIEL

Le pouvoir appartient au conseil des maîtres et au-à la directeur-trice d'estimer le bon respect du protocole



Si le protocole sanitaire n'est pas appliqué ? Le-la directeur-trice annonce que l'école reste fermée !!

COMMENT ORGANISER L'ACCUEIL DES ÉLÈVES LE 11 ?

L'organisation est à faire en conseil des maîtres et à faire remonter à l'IEN. **Le protocole sanitaire est opposable.** On ne peut y déroger.

Si une municipalité fait le choix de ne continuer à accueillir uniquement les publics "dérogatoires", les conditions sanitaires du protocole s'appliquent aussi. Un nombre restreint d'élèves accueillis ne peut être prétexte à un non respect du protocole.

IL EST NÉCESSAIRE DE SAVOIR :

-  1. Combien d'élèves sont à accueillir
-  2. Le nombre d'élèves que l'école peut accueillir en tout
-  3. Combien de personnels sont disponibles en présentiel et en distanciel
-  4. Quel est le protocole de nettoyage et désinfection prévu par la municipalité

IL FAUT PRÉVOIR :

-  1. La constitution des groupes d'élèves
-  2. L'organisation de l'accueil des élèves
-  3. L'organisation du suivi des autres élèves
-  4. L'information à donner aux familles



Le SNUipp-FSU 13 demande le report de cette rentrée pour laisser du temps aux équipes.
Si la journée du 11 n'est pas suffisante, demander davantage de jours de préparation à l'IEN !

1 Combien d'élèves sont à accueillir ?

Compter les élèves « dérogatoires »

(* = enfants de soignants, pompiers... et enseignants)
et les autres à part

2 Le nombre d'élèves que l'école peut accueillir en tout

Evaluer le nombre d'élèves que peut accueillir chaque local.
A tout moment de la journée et en tous lieux, les élèves doivent être éloignés les uns des autres et des adultes d'au moins 1 m.

Ce qui signifie compter env 4m² par enfant pour tenir compte des déplacements (élève qui passe entre deux tables en classe pour se rendre aux toilettes etc...)

Les groupes peuvent être ainsi très réduits.

Comptabiliser le nombre de sanitaires et points d'eau utilisables compte-tenu des prescriptions.

3

3 Combien de personnels sont disponibles en présentiel et en distanciel

Cela implique de recenser les personnels qui travailleront en présentiel, distanciel ou seront absents.

- **Qui est en présentiel ?** Le retour de tous-tes est la règle, cependant la DSDEN laisse pour le moment le choix aux personnels de travailler en présentiel ou distanciel tant que le nombre total d'enseignant-es, est suffisant pour accueillir tous les élèves. Des BD peuvent venir en appui : faire remonter les besoins à l'IEN.
- **Qui est en distanciel ?**
 - De manière obligatoire : les collègues ayant une fragilité de santé ou vivant avec quelqu'un en ayant une, doivent pour cela fournir à leur IEN un certificat médical attestant que «Compte-tenu de la situation pandémique, l'état de santé de xxxx ne lui permet pas de travailler en présentiel».
 - Les collègues qui le souhaitent et dont la présence n'est pas requise pour l'accueil présentiel.
- **Qui est en ASA ?** Les personnels qui ont une fragilité de santé ou vivant avec quelqu'un en ayant une et **qui ne peuvent être distanciel**.
- En cas de manque d'enseignant-es pour accueillir, l'administration pourra demander à des personnels qui ont **choisi** le distanciel de travailler en présentiel. S'ils-elles refusent, ils-elles peuvent se rapprocher de leur médecin traitant.

4

4 Le protocole de nettoyage et désinfection prévu par la municipalité

Se référer au protocole donné par la mairie. Pas de protocole ? Pas de rentrée.



Nous sommes des enseignant-es
pas des Inspecteurs santé sécurité !!



1 Comment constituer les groupes d'élèves ?

Il convient de distinguer les groupes d'élèves dérogatoires et les autres, les premiers devant être accueillis à plein temps, les autres à mi-temps s'ils sont en demi-groupes du fait des effectifs. Des groupes d'élèves figés sont à privilégier pour éviter tout brassage.

3 Le suivi en distanciel des autres élèves

- A répartir entre les collègues, des BD peuvent venir en appui, à faire remonter à l'IEN.
- Le distanciel ne concerne que les élèves non accueillis en présentiel.

- Vérifier que le protocole fourni par la mairie est conforme aux prescriptions sanitaires, s'il n'apporte pas les garanties suffisantes l'ouverture de l'école peut être remise en cause
- Il est conseillé de présenter toute organisation au conseil d'école afin de pouvoir s'appuyer sur un avis.

2 Organisation de l'accueil des élèves

- Modalité d'accueil pour les groupes 1j/1j ? 2j/2J ?
- Emploi du temps des enseignants : qui est présent quand ? Certains collègues peuvent faire le choix d'un 1/2 temps présentiel, 1/2 temps distanciel
- Si besoin de + d'enseignants pour accueillir en présentiel, des BD peuvent venir en appui, à faire remonter les besoins à l'IEN
- Les collègues qui sont à temps plein en présentiel ne font pas de travail à distance
- Qui prend quel groupe ? On ne raisonne plus en "classe".
- Prévoir le décalage des horaires d'entrées et sorties, récréations, repas
- Cantine : de l'unique ressort de la municipalité, pour éviter le brassage d'élèves repas en classe recommandé, si repas à la cantine les groupes d'élèves ne doivent pas être mélangés

4 L'information à donner aux familles

- Toutes les règles sanitaires cf protocole : prendre la température de l'enfant tous les matins, hygiène, distanciation, protocole en cas de suspicion.
- L'organisation de l'accueil

On a demandé à la DSDEN de le leur fournir ! Il est essentiel que les familles comprennent que ce ne sera pas "l'école".

